ID: 045-214502692-20240603-CM_2024_043-DE





N° 2024 043 FINANCES - Transfert emprunt Z.A Varigoins vers CCTVL

N° 2024 043

FINANCES - Transfert emprunt Z.A Varigoins vers CCTVL

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 24 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 3 juin 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

Présents:

Frédéric CUILLERIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Raymond DOUARE, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Sébastien GALERON, Joël GIRARD, Bruno GUITTARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice: 21 Quorum: 11 Présents : 21

Votants: 21

Secrétaire de séance : Valérie LABOUACHRA

Vu le transfert de compétences du budget Zone d'Activités des Varigoins, en 2017, de la commune de Saint-Ay vers la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire ;

Vu les dispositions votées dans la délibération n°2019-013 en date du février 2019 ;

Vu la délibération n°2019-016 du 25 mars 2019 portant sur le budget annexe zone d'activité – affectation des résultats et clôture, mentionnant que le financement de ces emprunts ne sera pas déduit des attributions de compensations versées par la CCTVL à la commune de Saint-Ay;

A l'issu des échanges avec la CCTVL, il est convenu le transfert des emprunts ; puis dans la mesure où ceux-ci ont été intégralement remboursés par la CCTVL, la régularisation/neutralisation des écritures de transfert,

N° DE CONTRAT	BANQUE	TAUX	MONTANT INITIAL	CAPITAL RESTANT DÛ LORS DU TRANSFERT
245038	CREDIT MUTUEL	3.71%	85 000,00€	46 412,69€
70077340884	CREDIT AGRICOLE	2.96%	360 000,00€	119 349,34€

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :

D'AUTORISER le transfert des emprunts de la Zone d'Activité des Varigoins à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire puis de sa neutralisation,

D'AUTORISER le comptable public à effectuer les opérations de transfert puis de neutralisation des emprunts par opération non budgétaire,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les avenants et toute pièce concernant ces transferts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITE

Envoyé en préfecture le 07/06/2024

Reçu en préfecture le 07/06/2024

Publié le 07/06/2024



N° 2024_043 FINANCES - Transfert emprunt Z.A Varigoins vers CCTVL

ID: 045-214502692-20240603-CM_2024_043-DE

Pour extrait certifié conforme A Saint-Ay, le 0 7 JUIN 2024

Le Maire, College de la Colleg

Certifié exécutoire Compte-tenu de la transmission en Préfecture le 0 7 JUIN 2024 Et de l'affichage le 0 7 JUIN 2024

Le secrétaire de séance, Valérie LABOUACHRA